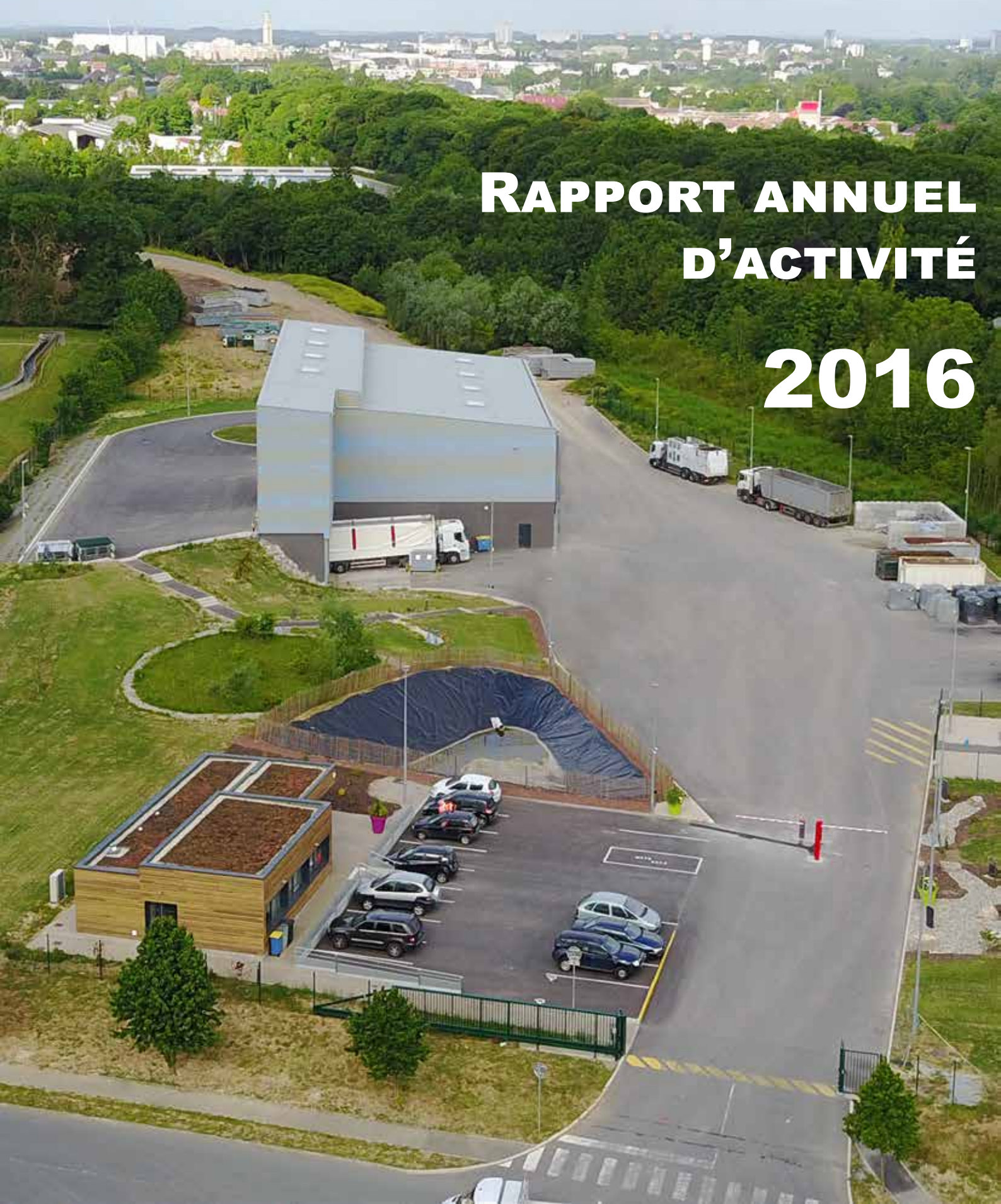




Donnons une autre vie
à nos déchets

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016



Ce rapport a été présenté et validé par les élus du SMAV lors du Conseil Syndical du 27 juin 2017



L'année 2016 a débuté fort avec la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries pour les professionnels. Dès le 4 janvier cette catégorie particulière d'usagers a dû en effet présenter son badge pour accéder aux quais de 4 des 16 déchèteries du SMAV habilitées à les recevoir (Bapaume, Rivière, Aubigny en Artois et Saint Laurent Blangy, site dédié). Même si le SMAV n'a pas d'obligation en terme de gestion des déchets des professionnels, il souhaite néanmoins leur apporter des solutions.

2016 a aussi marqué le démarrage concret du chantier de la future unité de traitement des ordures ménagères située sur l'écopôle de Saint Laurent Blangy. Cette unité qui se tiendra en lieu et place du Centre de Valorisation Multi-filières a amené notre Syndicat à repenser l'activité de ce site et à la délocaliser. C'est ainsi que le 7 juillet, le nouveau bâtiment a été inauguré et est entré en fonction dans la foulée. Y sont déchargées les bennes d'encombrants issues des déchèteries. Leur contenu fait l'objet d'un sur-tri afin de séparer et d'orienter vers les filières adéquates bois, métal, ameublement ou encore plastique. Un nouvel exemple de la recherche constante de notre Syndicat de réduire au maximum son recours à l'enfouissement.

Toujours sur l'Ecopôle, le SMAV a centralisé l'ensemble des opérations de pesage sur un seul et même espace à la fois pour faire des économies d'investissement et de fonctionnement tout en améliorant et fiabilisant l'ensemble des pesées.

Enfin, au cours de l'année 2016, un travail important a été fait sur la relation directe avec nos usagers, particuliers et professionnels en renforçant la présence sur le terrain pour porter les messages de prévention et de tri parce que ne l'oublions pas, nous sommes tous acteurs de la réussite des engagements pris par le SMAV.

À la découverte du SMAV	p. 6
Le SMAV en quelques mots	p. 8
Le SMAV en quelques dates	p. 9
Le SMAV en quelques sites	p. 10
Le SMAV en 2016	p. 11
Le Conseil Syndical et le Bureau du SMAV	p. 12
L'organigramme des services du SMAV	p. 13
1 - Des services de proximité pour les usagers	p. 14
La collecte en porte à porte	p. 16
La collecte en apport volontaire	p. 16
Les apports en déchèteries	p. 17
Tonnage 2016 des 16 déchèteries	p. 19
2 - Une organisation, des équipements, des filières	p. 20
Des hommes...	p. 22
... et des outils	p. 22
Les filières du Centre de tri et leurs repreneurs	p. 25
Bilan des tonnages 2016	p. 26
3 - Prévenir, informer et sensibiliser les usagers	p. 28
Le service Relation Usagers à la rencontre des habitants	p. 30
Le Cercle des Objets : les 2 recycleries du SMAV	p. 32
Le service Communication	p. 33
4 - Budget et Finances	p. 36
5 - Des éco-organismes partenaires	p. 40
Les 196 communes du SMAV en 2016	p. 42

À la découverte du SMAV





SMAV

VAME

Le SMAV en quelques mots

Le SMAV est un établissement public local soumis aux prescriptions du Code Général des Collectivités Locales relatives aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le SMAV, créé en 2002, est la structure qui collecte et traite les déchets pour 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, à savoir la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), la Communauté de Communes La Porte des Vallées (CCPV), la Communauté de Communes du Sud Artois, la Communauté de Communes des 2 Sources et la Communauté de Communes de l'Atrébatie. Pour ces deux dernières intercommunalités, le SMAV ne s'occupe que de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

La démarche du SMAV s'inscrit dans l'esprit des mesures arrêtées à l'issue du Grenelle de l'environnement.

Le SMAV est au service d'environ 165 000 habitants qui vivent dans 196 communes, sur un territoire de 1 229 km².

Pour assurer ses missions, le SMAV dispose et exploite plusieurs installations soumises à la réglementation sur la protection de l'environnement.



La collecte des déchets en quelques dates

Mars 2002 : Création du Syndicat Mixte Artois Valorisation



2003 : Mise en place de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Ouverture du Cercle des Objets à l'entrée Nord d'Arras, 1^{er} magasin de réemploi



2004 : Mise en place de la collecte et du traitement des Déchets Dangereux des Ménages



2005 : Développement de la collecte sélective en habitat vertical par la mise en service de colonnes enterrées (1^{ère} résidence équipées : les Hochettes à Arras)



2006 : Ouverture du centre de tri sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy



2007 : Mise aux normes et modernisation de la plateforme des déchets verts de Tilloy-lès-Moflaines

2009 : Reprise de la gestion des déchèteries de l'ensemble du territoire et lancement de l'étude sur les mises aux normes et le redéploiement des sites



2010 : Étude de définition du futur moyen de pré-traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

2011 : Lancement de la campagne de caractérisation des OMR et des encombrants

2012 : Mise aux normes des déchèteries de Dainville et de Bapaume, et ouverture d'un 2^{ème} magasin recyclerie



2013 : Prise de compétence collecte

2014 : Fusion du SMRA et du SMRB avec le SMAV amenant celui-ci à 196 communes

2015 : Poursuite du plan de redéploiement des déchèteries (Rivière et St Laurent)

2016 : Inauguration du nouveau Centre de valorisation multi-filières et démarrage des travaux de l'unité de pré-traitement mécano-biologique



Le SMAV en quelques sites



Pour assurer ses missions, le SMAV dispose de plusieurs installations :

- 3 antennes de collecte à Arras, Avesnes-le-Comte et Riencourt-lès-Bapaume
- un centre de tri des emballages à Saint-Laurent-Blangy
- un centre de compostage des déchets verts à Tilloy-lès-Mofflaines
- 2 recycleries
- 16 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire (dont une exclusivement réservée à l'usage des professionnels, à Saint-Laurent-Blangy)
- un centre de valorisation multi-filières (inauguration du nouveau site le 7 juillet 2016)



Le SMAV en 2016

4 janvier : démarrage du contrôle d'accès en déchèterie pour les professionnels

12 janvier : Cérémonie des vœux au siège du SMAV situé à Tilloy les Moflaines. Inauguration par la même occasion des bâtiments fraîchement agrandis et rénovés



Février : Grande opération de nettoyage au Centre de Valorisation Multi-filières avant le démarrage des travaux de la future unité de pré-traitement des ordures ménagères. Vidage et nettoyage de la fosse à ordures ménagères notamment



9 et 10 juin : Clôture des Séances d'Education à l'Environnement (SEE) à la Citadelle d'Arras



1, 2 et 3 juillet : Participation du SMAV à la collecte et à la valorisation des déchets produits sur le Main Square Festival

1 | 2 | 3 | JUILLET 2016 | ARRAS
**MAIN
SQUARE**

7 juillet : Inauguration du nouveau Centre de Valorisation Multi-filières destiné à recevoir les bennes d'encombrants de déchèteries pour un sur-tri et une partie des ordures ménagères destinées à l'incinération



Septembre : Mise en service de la centrale pesage de l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy qui enregistre l'ensemble des opérations de pesage



Octobre : Enquête de porte à porte auprès des habitants de la commune de Roeux qui intégrera le territoire du SMAV au 1er janvier 2017. Dotation en conteneurs roulants ordures ménagères et sensibilisation aux gestes de tri

16 octobre : Journée anti-gaspi, Place des Héros, Arras



En partenariat avec de nombreux acteurs locaux, stands de sensibilisation au gaspillage alimentaire avec dégustations de soupe et smoothies réalisés à partir de fruits et légumes destinés à la poubelle

Le Conseil Syndical et le Bureau du SMAV

Le Conseil Syndical



Comme dans les communes, les décisions du SMAV sont prises par une assemblée délibérante représentant les collectivités adhérentes. Le Président M. Philippe RAPENEAU, et ses Vice-présidents composent le Bureau qui assure la représentation du Syndicat et prend les décisions nécessaires à son fonctionnement et à l'exécution des délibérations du Conseil.

Les statuts du Syndicat organisent la représentation démographique des collectivités adhérentes qui désignent ses membres.

Le Conseil Syndical comprend 43 conseillers.

La composition du Bureau

Le Bureau est composé de :

M. Michel SEROUX, vice-président aux Finances

Mme Sylvie GORIN, vice-présidente aux Ressources Humaines

M. Bernard BRONNIART, vice-président aux Etudes et Travaux

M. Reynald ROCHE, vice-président à l'Ecologie Urbaine

M. Maurice SOYEZ, vice-président à la Valorisation Matière et au Recyclage

M. Damien BRICOUT, vice-président à la Valorisation Organique et Thermique

M. Philippe RAPENEAU est Président du SMAV.

En 2016, le Conseil
s'est réuni les :

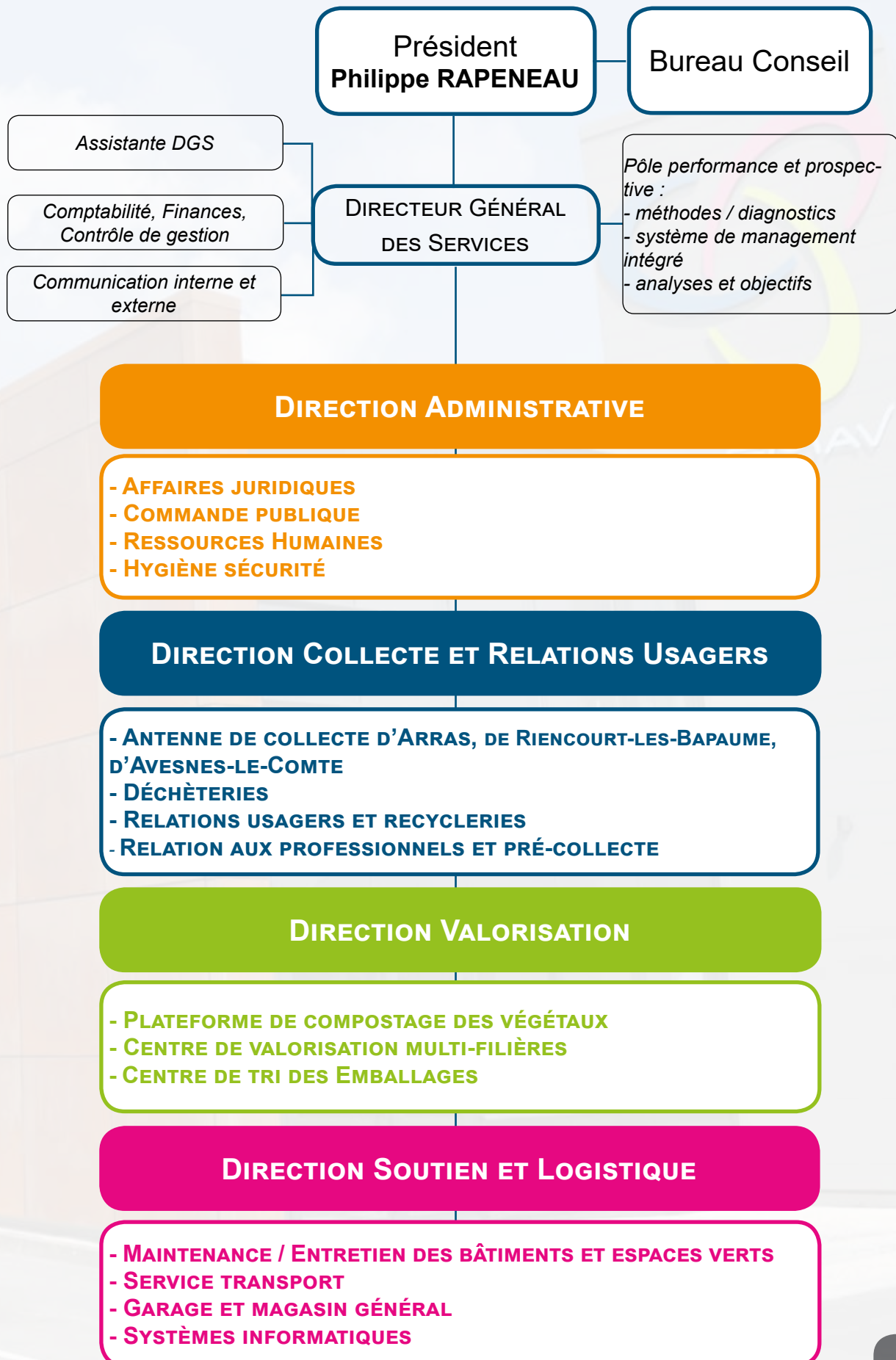
- 2 février
- 14 juin
- 25 octobre
- 16 décembre

En 2016, le Bureau
s'est réuni les :

- 21 janvier
- 27 avril
- 14 septembre
- 14 octobre



L'organigramme des services du SMAV



1- Des services de proximité pour les usagers





678

 **SMAV**
Donnez une autre vie
à vos déchets

www.smay62.fr

N°Vert 0 800 82 10 82

31cm



BW-585-XF

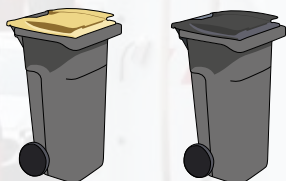
Afin de répondre au mieux aux contraintes de la typologie de l'habitat et aux attentes des habitants, le SMAV développe son service public de collecte des déchets en porte à porte, par apport volontaire et par le biais de son réseau de déchèteries.

La collecte en porte à porte

Plus de 90 % des habitants du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers.



Ces collectes sont réalisées en conteneurs roulants fabriqués en matière plastique recyclée et dimensionnés en fonction de la composition du foyer. Ainsi, ce sont près de 16 000 conteneurs qui sont collectés chaque jour par les équipes de collecte des antennes d'Arras, d'Avesnes-le-Comte et de Rencourt-les-Bapaume.



Dans certaines zones d'habitat historique denses, notamment dans l'hyper centre ancien d'Arras, la collecte peut être assurée en sacs à la fois pour les ordures ménagères et les emballages ménagers. Même si elle demeure confidentielle en termes de tonnage collecté, elle permet de répondre aux habitants des logements ne permettant pas le stockage de conteneurs roulants et d'éviter l'encombrement excessif du domaine public par ceux-ci.

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire du SMAV, seul l'hyper centre d'Arras bénéficie de plusieurs collectes justifiées par la densité de l'habitat mêlée à une activité commerciale soutenue.

Quant à la collecte sélective des emballages et des papiers, elle est réalisée soit toutes les semaines pour les communes urbaines, à savoir Arras et la première couronne, soit tous les 15 jours pour les communes

rurales. Dans ce cas, les règles de dotation des conteneurs sont revues à la hausse afin de permettre aux particuliers de trier durant 14 jours sans être gênés par des problèmes de volume de conteneur. Établies selon un calendrier précis distribué à l'ensemble des habitants en début d'année, ces collectes sont assurées de 5h30 à 20h par un service composé d'une centaine d'opérateurs.

Bien que son cœur de métier soit la collecte des déchets des ménages, le SMAV a développé un service supplémentaire de collecte pour les professionnels. Il s'agit de collectes « à la carte » de déchets assimilés aux ordures ménagères et de cartons qui permettent aux commerçants et artisans de se faire reprendre leurs déchets d'activités dans le cadre du service public.

Le SMAV a ainsi signé, en 2016, 348 contrats spécifiques de collecte des Déchets Industriels Banals (DIB) permettant la collecte par des équipes dédiées de 3 263 tonnes de déchets des « pros » et une recette annuelle s'élevant à 287 700 €.

La collecte en apport volontaire

La collecte par apport volontaire a démarré au début des années 80 par la collecte sélective du verre d'emballages, premier matériau recyclé de manière industrielle en France.



Pour le verre, près de 700 colonnes sont réparties sur notre territoire favorisant ainsi la collecte des 6 743 tonnes annuelles.

Depuis 2004, les autres flux sont aussi collectés par apports volontaires afin de répondre à des problématiques particulières notamment dans les quartiers composés d'immeubles d'habitat collectif. La mise en œuvre des colonnes enterrées visent à atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser la gestion des déchets (suppression des locaux poubelles)
- Diminuer les nuisances visuelles et sonores
- Augmenter les capacités de stockage
- Faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite



Ces Points d'Apport Volontaire (PAV) sont généralement constitués d'un ensemble d'au moins 3 colonnes enterrées destinées à la collecte des 3 flux :

- le verre
- les emballages recyclables et les papiers
- les ordures ménagères

En 2016, les déchets collectés par le SMAV sont répartis ainsi :

	PAP	PAV	Total
OMR	35 054	4 360	39 414
DIB OM	3 263		3 263
DIB Cartons	1 139		
CS	9 224	849	10 073
Verre	674	6 069	6 743
Total	48 215	11 278	60 632



En partenariat avec le Relais et d'autres structures, une collecte sélective des textiles, linge de maison et chaussures est proposée aux habitants par la mise en place sur tout le territoire de bornes aériennes.

En 2016, ces 177 conteneurs ont permis de collecter et de valoriser 975 tonnes de matière textile. Toutes les déchèteries du SMAV sont équipées de bornes.

Les apports en déchèteries

Depuis la construction des premiers sites au début des années 90, les déchèteries sont devenues des équipements incontournables de la collecte et du tri par apport volontaire. Ce sont désormais des installations classées dont les conditions d'exploitation, encadrées par une réglementation de plus en plus exigeante, n'ont cessé de progresser vers plus de sécurité pour les opérateurs, les usagers et l'environnement.



C'est ainsi que depuis 2009 le SMAV a lancé un ambitieux programme de redéploiement et de mise aux normes de son réseau de déchèterie afin d'offrir aux 165 000 habitants de son territoire la possibilité de trier gravats, encombrants, métaux, déchets verts, Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), ampoules, piles, batteries, plâtre,...



Les déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche matin et ont une variation de leurs horaires en fonction de la saison (fermeture à 17h30 en hiver, à 19h en été). L'emplacement de ces sites garantit à chaque habitant d'être à moins de 15 minutes d'une déchèterie.

En 2016, 51 018 tonnes ont été collectées en déchèteries soit 309 kg par habitant.

Le taux de valorisation pour l'ensemble des déchèteries est de 80 % (ce taux ne tient pas compte des tonnages de gravats réceptionnés sur les déchèteries).



7 déchèteries sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras :

- Achicourt, rue des Ateliers
- Bailleul-Sire-Berthout, chemin d'Arleux
- Boisieux-au-Mont, rue de la Gare
- Dainville, avenue de l'Hippodrome
- Marœuil, rue Curie
- Saint-Laurent-Blangy, zone d'activité des 3 Fontaines, rue Kastler, site dédié aux particuliers
- Saint-Laurent-Blangy, zone d'activité des 3 Fontaines, site dédié aux professionnels

3 déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois :

- Bucquoy, route Départementale n°12
- Bapaume, route de Douai
- Bertincourt, route d'Ytres

1 déchèterie sur le territoire de la Communauté de Communes La Porte des Vallées :

- Rivière, route Départementale n°7

2 déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Sources :

- Sus-Saint-Léger, Voie communale
- Saulty, route de Doullens

3 déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Atrébatie :

- Bailleul-aux-Cornailles, rue de la Mairie
- Aubigny-en-Artois, rue de Mingoal
- Avesnes-le-Comte, route de Barly

Le 4 janvier 2016, la déchèterie pour professionnels de Saint-Laurent-Blangy a ouvert ses portes. Pour y accéder (ainsi qu'aux 3 autres sites équipés pour les accueillir), les professionnels doivent s'acquiescer d'un abonnement leur donnant un certain nombre de passages sur les sites. Sur l'année, 183 abonnements ont été souscrits, pour une recette de 99 370€. Par ailleurs 215 professionnels ont choisi le paiement au passage - 50€ - pour un montant total de 10 750€.

Tonnage 2016 des 16 déchèteries



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



DÉBLAIS / GRAVATS



DEEE



RADIOGRAPHIES

Végétaux	15 540 T
Gravats	15 705 T
Bois	5 891 T
Encombrants	6 293 T
Ferraille	2 061 T
DEEE	1 688 T
Cartons	1 289 T
Plâtre	1 229 T
Déchets d'équipement et d'ameublement	436 T
DDS	397 T
Textiles	306 T
Huile de vidange	80 T
Pneus	54 T
Piles	8 T
Huile végétale	11 T
Cartouches	6,4 T
Néons / Tubes / Ampoules	2,9 T
Polystyrène	13,6 T
Nespresso	5,2 T
Radiographies	1,9 T
Tonnage total	51 018 T



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX

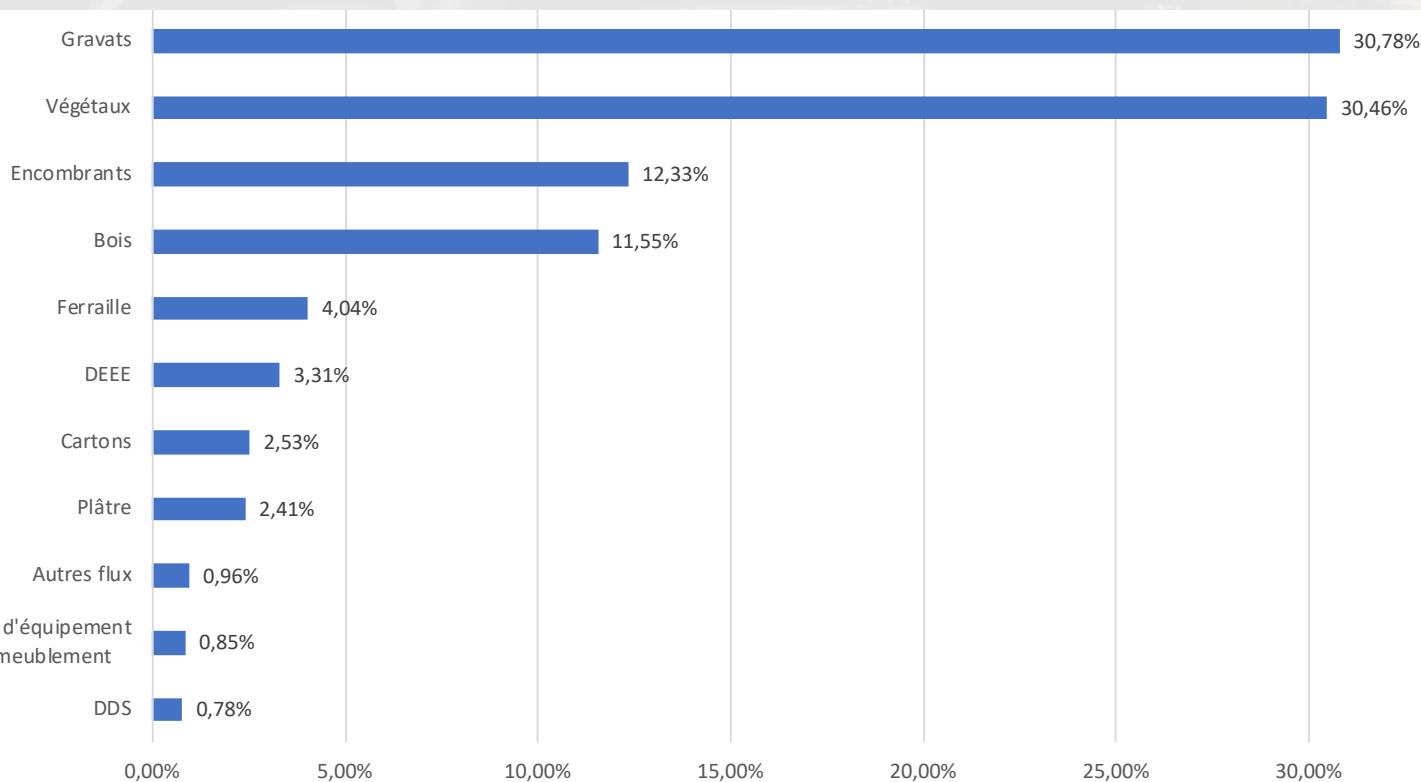


POLYSTYRÈNE



ENCOMBRANTS

Pourcentage représenté par chaque matière



*Autres flux = batteries, extincteurs, huile moteur, mobilier, palettes, pneus, polystyrène, textile, cartouches, huile alimentaire, néons, capsules de café, piles, radiographies



2- Une organisation, des équipements, des filières



Une fois la collecte des déchets effectuée, le SMAV assure leur traitement. Pour cela, il dispose de plusieurs installations réparties sur le territoire et s'est doté des équipements les plus performants pour remplir ses objectifs de valorisation de multiples filières. Ainsi, notre démarche s'inscrit dans l'esprit des mesures arrêtées à l'issue du Grenelle de l'environnement et s'engage activement dans l'amélioration du tri, la valorisation matière et énergétique, la diminution des gaz à effet de serre et la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

Les objectifs poursuivis par le SMAV sont l'augmentation du taux de valorisation, la diminution du taux de refus des emballages ménagers en optimisant le tri et en améliorant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Des hommes...

Environ 270 collaborateurs travaillent au sein des services. Ceux-ci sont répartis dans 4 directions. La direction Collecte Relations Usagers située rue Orfila à Arras comprend à elle seule plus de 50% des effectifs.

Le SMAV compte 3 antennes de collecte : Arras, Avesnes-le-Comte et Riencourt-lès-Bapaume. Le choix de maintenir 3 antennes de collecte distinctes permet d'optimiser les circuits de collecte et les coûts liés au transport des déchets. Le service Relations Usagers/Recycleries se compose des animateurs du tri et de la prévention installés rue Orfila et des agents des magasins *Le Cercle des Objets*; vendeurs, réparateurs et personnel logistique.



La direction Valorisation, quant à elle, regroupe le centre de valorisation multifilière, la plateforme de compostage et le centre de tri. Les agents sont situés en majorité sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

La direction Soutiens et Logistique complète les services d'exploitation comme le garage pour l'entretien des véhicules légers et lourds, la maintenance ou l'entretien des

bâtiments, l'informatique et le service transport.

La direction administratif, installée au siège rue Volta à Tilloy-lès-Mofflaines, regroupe les Ressources Humaines, la Comptabilité-Finances, la commande publique, le pôle performance chargé du suivi des objectifs et de la mise en place du Système de Management Intégré et la communication.

...et des outils

Le Centre de Valorisation Multi-filières (CVM) de Saint-Laurent-Blangy. Le SMAV développe sur l'écopôle le transfert des déchets en provenance des déchèteries : encombrants, DEEE, Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Ces déchets sont ensuite acheminés vers les différents exutoires. Jusqu'au premier semestre 2016, cette activité prenait place dans l'ancien site de traitement des ordures ménagères mais avec la réutilisation de ce bâtiment pour le nouvel outil de traitement (prévu pour 2017), les activités du CVM ont été délocalisées dans un tout nouveau bâtiment, à l'entrée de l'écopôle, inauguré en juin.



Les déchets non valorisés directement par le SMAV sont rassemblés par famille au centre de transfert de Saint-Laurent-Blangy avant d'être envoyés vers les filières adaptées.

Le bâtiment du futur outil de traitement des ordures ménagères accueille déjà les ordures ménagères collectées. Elles sont vidées en fosse puis rechargées en camions à

destination de centres de traitement auxquels le SMAV a recours. En effet, le SMAV, ne disposant pas de sa propre unité de traitement, fait appel à des prestataires par le biais de marchés, dont l'usine d'incinération de Saint-Saulve, qui traite 77% des déchets, soit 34 366 tonnes en 2016, et le Centre d'Enfouissement Technique de Nurlu, qui traite 23% des déchets ménagers, soit 10 413 tonnes.

Le verre non traité sur le territoire est acheminé vers l'usine de retraitement, BSN Glass Pack, située à Wingles.

L'objectif du SMAV est de réduire la part des déchets incinérés et d'arriver à zéro enfouissement et, bien sûr, de réduire le poids des poubelles à la source.

Le Centre de Tri de Saint-Laurent-Blangy.

Le SMAV s'engage, chaque année, à améliorer la qualité des matières collectées à travers notamment l'optimisation du tri en augmentant les tonnages valorisés tout en diminuant les quantités de refus de tri.



Situé sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, le centre de tri est destinataire du contenu de la collecte sélective, c'est-à-dire de tous les emballages recyclables (papiers, canettes, aérosols, boîtes de conserve métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique...), et d'une partie des gros cartons collectés sur le territoire dans les déchèteries ou en porte à porte chez les professionnels.



Le tri est réalisé mécaniquement grâce à 2 séparateurs à disques et à un overband. Manuellement, les agents retirent tous les produits non-recyclables. La technique de tri est dite négative. En effet, on retire de la chaîne de tri ce qui n'est pas valorisable. Le centre de tri

emploie 27 salariés et fonctionne de 7h à 15h du lundi au vendredi.



Les déchets traités sont :

- les composites (briques alimentaires)
- les matières plastiques (PEHD, PET blanc et couleur)
- les plastiques d'emballages et les films
- les métaux ferreux et non ferreux
- les papiers, cartons, journaux, magazines

Après un tri et un conditionnement en balles au centre de tri, ces produits sont envoyés à destination de nos différentes filières de valorisation et valorisés chez les recycleurs sous contrat avec le SMAV, ceci tout en respectant la traçabilité exigée par Éco-Emballages.



La part prépondérante des produits issus de la valorisation du centre de tri est représentée par les Journaux Revues et Magazines (JRM) qui comptent à eux seuls près de 28% des expéditions. Vient ensuite le gros de magasin composé essentiellement de papiers cartons mêlés d'origine triée dont le niveau de qualité demandé est moindre par rapport aux JRM.

La part des plastiques (PEHD, PET blanc et couleur), qui constitue un gros volume de

nos poubelles de tri, ne représente ici en tonnage qu'environ 7 % des expéditions.

Les emballages proviennent de nos adhérents et de la Communauté de Communes de Marquion, puisque par marché, le SMAV réalise une prestation de service de tri et de conditionnement des emballages.

Ainsi, le site reçoit l'ensemble des emballages ménagers issus de la collecte sélective sur le territoire du SMAV (sauf ceux issus de la CCA et CC2S), auxquels s'ajoutent les tonnages de la Communauté de Communes de Marquion. Pour ce territoire, le marché se termine en 2017.

Le centre de tri expédie également du carton issu de la collecte des Déchets Industriels Banals (DIB) et du gros de magasin DIB, représentant 2 428 tonnes.

En 2016, sur les 9 422 tonnes d'emballages ménagers reçues, le SMAV en a valorisé 7 542 tonnes soit près de 75% des apports.

La plateforme de compostage des végétaux est située à Tilloy-lès-Mofflaines et reçoit des déchets exclusivement végétaux. Ceux-ci sont issus de l'entretien des jardins et des espaces verts : tontes de gazon, branchages... En 2016, ils proviennent des déchèteries fixes et mobiles, des services techniques espaces verts des communes, des entreprises d'espaces verts, et des centres d'aide par le travail répartis sur l'ensemble du territoire du SMAV.



La plateforme de compostage a pour objectif la transformation des déchets végétaux en compost (engrais naturel). Le site fait appel à un procédé de traitement par compostage en ventilation forcée pilotée, c'est-à-dire :

- Réception et contrôle de la conformité
- Broyage et mélange
- Mise en casiers de fermentation pendant 4 semaines (fermentation intensive pilotée par un logiciel sur la température et l'oxygène)

- Mise en andains de fermentation pendant 8 semaines
- Retournements
- Criblage
- Analyse
- Vente



La quantité de déchets végétaux traitée sur le centre pour l'année 2016 est de 20 100 tonnes, soit une réception moyenne de 402 tonnes par semaine, et 55 tonnes par jour.

La quantité de compost produite en 2016 est de 7 027 tonnes.

La valorisation du compost est assurée par le SMAV en vente directe auprès d'une clientèle composée majoritairement d'agriculteurs. L'épandage, à raison de 15 tonnes par hectare, a permis l'amendement d'environ 468 hectares de terres agricoles.



DÉCHETS VERTS



TAILLES



PELOUSE

Conformément à la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques, afin de vérifier la qualité du compost issu du centre de compostage, le SMAV réalise une analyse de compost par lot de commercialisation. L'ensemble des lots analysés sur 2016 est conforme. A chaque lot de commercialisation correspond une fiche technique qui est délivrée aux clients pour attester de la conformité du compost.

Pour l'année 2016, les 2 463 tonnes de refus de compostage ont été valorisées comme structurant sur le centre de compostage SEDE à Graincourt les Havrincourt ou encore par la société TERRALIS.

Les filières issues du Centre de tri et leurs repreneurs

Produit	Repreneur	Poids net (t)
Acier	ARCELOR MITTAL	124,50
	BOONE COMENOR METALIMPEX	163,13
	REVIVAL	24,72
Carton	GONDARDENNES	835,38
	SICAL	176,82
Cartonnettes	BELFIBRE	971,18
	DEROO	1 179,10
Papier déclassé DIB	GONDARDENNES	2 092,41
	EUROPAC	24,06
	NORPAPER	293,43
Journaux, Revue,	DEROO	2 297,53
	BELFIBRE	351,20
PEHD	B&S RECYCLING TECHNIK GMBH	33,28
	ACTECO RECYCLING	16,88
	PAPREC	17,68
	FOREVER PLAST	18,62
	VALORPLAST	39,02
	ECOPLASTICS	17,84
	REMONDIS PLANO	67,94
PET	NORD PAL PLAST	341,52
	VALORPLAST	48,90
PET couleur	NORD PAL PLAST	58,62
	VALORPLAST	15,06
ELA (Briques alimentaires)	NOVATISSU	46,98
Films plastique	VM LOGISTICS	22,78
Aluminium	BOONE COMENOR METALIMPEX	14,02
	REGEAL AFFIMET	3,40
Verre	PROVER	8,32
Total général		9304,32*

* le delta entre le total général de ce tableau et le tonnage annoncé en page 24 s'explique par le stock de la fin d'année 2015 expédié début 2016 et celui de la fin d'année 2016 expédié en 2017.

Tonnages collectés en 2016

	CUA	CCPV
<i>Matières partants en enfouissement ou en incinération</i>		
Ordures ménagères	25 513	2 723
Dib om	3 263	
Encombrants	3 578	463
Refus de tri d'emballages ménagers	1 687	177
DDS	248	21
Total 1 **	34 289	3 384
<i>Matières valorisées</i>		
Emballages ménagers valorisés	4 763	634
Végétaux	14 382	883
Bois en mélange	3 739	329
DEA (Déchets d'Équipement et d'Ameublement)	436	
Ferraille	1 265	114
Acier/Aluminim valo. incinération	644	68
Verre	4 017	497
Cartons	2 031	61
Plâtre	707	90
Textile	691	34
DEEE	1 090	142
Autres *	113	10
Total 2 **	33 878	2 862
Total 1 + 2 **	68 167	6 246
Taux de valorisation matière et organique		
Taux de valorisation matière, organique et énergétique		

CCSA	CC2S	CCA	Total SMAV
5 615	2 074	2 519	38 444
			3 263
1 323	251	975	6 590
341	57	59	2 321
79	12	37	397
7 358	2 394	3 590	51 015
1 045	527	573	7 542
2 764	244	1 828	20 101
1 066	159	733	6 026
			436
364	57	262	2 062
142	52	64	970
1 153	422	653	6 742
193	22	121	2 428
269	0	163	1 229
142	14	94	975
241	30	185	1 688
31	5	24	183
7 410	1 532	4 700	50 382
14 768	3 926	8 290	101 398
			49,69%
			82,62%

* Radiographies, Piles, Huile de vidange, Néons et tubes, Huile végétale, Cartouches, Capsules Nespresso, Batteries, Polystyrène.

** Les totaux prennent en compte les arrondis.

3- Prévenir, informer et sensibiliser les usagers

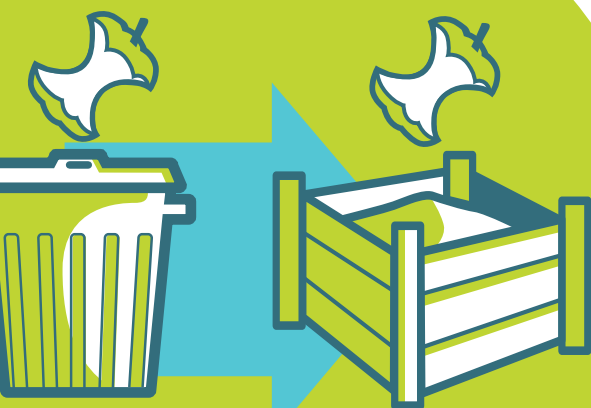
Je fais réparer mes appareils

reduisonsnosdechets.fr



J'utilise un cabas

reduisonsnosdechets.fr



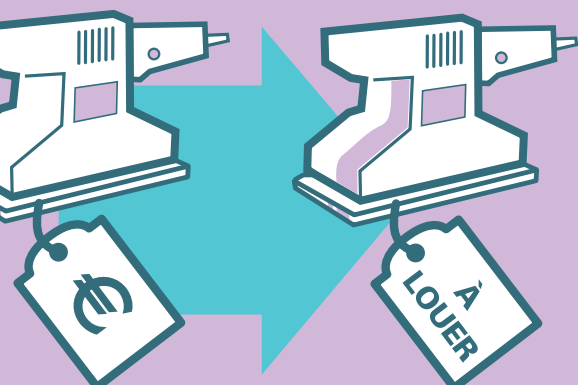
Je fais du compost

reduisonsnosdechets.fr



J'achète à la coupe

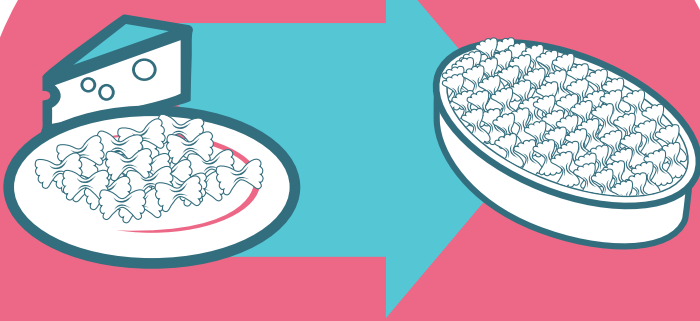
reduisonsnosdechets.fr



Je loue des outils



J'achète malin



J'accommode
les restes

reduisonsnosdechets.fr



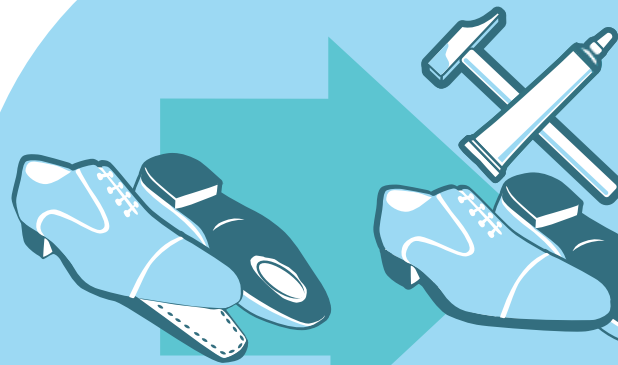
Je limite les emballages

reduisonsnosdechets.fr



Je limite mes impressions

reduisonsnosdechets.fr



Je fais réparer
ce qui peut l'être

reduisonsnosdechets.fr



Je donne ou je vends
ce qui est en bon état
et ne me sert plus

reduisonsnosdechets.fr



Je conserve bien
les aliments

reduisonsnosdechets.fr

Les missions du SMAV ne se résument pas à la collecte et au traitement des déchets. Trier et réduire ses déchets sont l'affaire de tous. Afin d'aider les usagers dans leur démarche en faveur de l'environnement et de mieux les sensibiliser, le SMAV met l'accent sur la prévention et la communication et est doté d'un service Animation : visites du centre de tri et des installations du SMAV, Séances d'Éducation à l'Environnement (SEE) auprès des écoliers, jeux autour des consignes de tri, réflexions sur les nouveaux modes de consommation à adopter sont proposés par nos animateurs pour tous les publics.

Le SMAV possède également 2 recycleries situées à Arras, nommées *Le Cercle des Objets*. Elles donnent une seconde vie aux objets initialement destinés à la poubelle et font prendre conscience que nos modes de consommation sont parfois inadaptés.

Le service Relations Usagers au contact des habitants

Afin de réduire la quantité de déchets et mieux valoriser les matières, le SMAV est doté d'un service animation car informer et sensibiliser tous les publics est indispensable. Il s'agit de proposer des animations pertinentes afin qu'ils acquièrent des connaissances, des compétences et des attitudes nouvelles face à leurs déchets. Les animations favorisent une bonne approche de la consommation et de la production des déchets et de leur gestion et placent l'enfant, l'ado et l'adulte en situation d'acteur dans leur environnement quotidien.

Un lien étroit avec le service de collecte. Le service animation partage les mêmes locaux et la même direction que le service de collecte. Cette proximité facilite les échanges entre services et permet surtout aux uns et aux autres d'échanger sur les constatations faites en matière de tri et de respect des consignes sur le terrain. Les agents de collecte ont pour mission de contrôler visuellement les bacs avant de les vider et peuvent refuser tout conteneur présentant de grosses erreurs de tri. Pour les aider dans cette tâche, le service animation a créé deux documents sous la forme de cravates de bac. L'une servant à signaler à l'utilisateur des erreurs de tri à corriger et l'autre un refus de collecte. Des sessions de formation au bon usage de ces outils ont été organisées à l'été 2016 par le service animation auprès des chauffeurs et ripeurs de collecte. 900 avertissements ont été placés sur les 2 premiers mois d'utilisation.



Visiter les installations. Il est possible de visiter certaines installations du SMAV comme le centre de tri, l'atelier de réparation de Saint-Laurent-Blangy et la plateforme de compostage des déchets verts. En 2016, près de 900 personnes ont visité le centre de tri, majoritairement des scolaires accompagnés de leurs enseignants, ainsi que des groupes d'élus de communes du territoire.



Apprendre les consignes de tri. Pour réduire nos déchets et limiter le prélèvement de matières premières dans la nature, l'un des moyens les plus simples et des plus appréciés des Français est le geste de tri et la valorisation des emballages. Mais un bon recyclage des matières dépend de notre geste de tri. Le service animation propose jeux et ateliers ludiques afin d'apprendre aux jeunes et moins jeunes à mieux trier.



Comme tous les ans, les animateurs sont partis à la rencontre des usagers à la faveur

d'événements festifs comme le 19 mars à Sainte Catherine lors de la Fête de la Nature ou encore le 16 octobre à Arras à l'occasion d'une journée de l'anti-gapi où le SMAV tenait un stand parmi de nombreux partenaires locaux. Les communes sollicitent de plus en plus le service relation usagers pour parler tri, prévention et réemploi, le SMAV en étant l'acteur majeur du territoire.

Réduire ses déchets : la prévention. Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ! Réduire ses déchets, voilà en quoi consiste la prévention. Changer ses habitudes de consommation, donner les objets en bon état dont on n'a plus l'utilité, composter ses bio-déchets, réutiliser ou détourner les objets et matières sont autant de petits gestes qui participent à la réduction globale de notre empreinte sur l'environnement.



En 2016, 278 foyers se sont équipés d'un composteur grâce au SMAV. Pour les nouveaux adeptes du compostage cela représente potentiellement 75 kg de déchets valorisés par habitant et par an. Pour développer cette pratique, le service relation usagers va à la rencontre des habitants en organisant des réunions comme à Thélus le 6 avril 2016.



De la maternelle au lycée : tous éco-citoyens ! Parce que la prévention n'est pas une question d'âge, le service animation propose des ateliers pour tous, de l'école maternelle au lycée. Qu'il s'agisse de découvrir le recyclage grâce à *Tritou*, la mascotte du tri ou de prendre conscience de son comportement à travers des jeux de rôle, chaque public trouvera une animation adaptée, encadrée par les animateurs qui sauront s'adapter aux demandes et aux contextes particuliers. Tout au long de l'année scolaire, en partenariat avec le service Développement Durable de la Communauté Urbaine d'Arras, les animateurs rencontrent les élèves de primaire lors de Séances d'Éducation à l'Environnement (SEE) : 3 demi-journées consacrées à des échanges, des

jeux et une réflexion bâtie conjointement avec les enseignants. En 2016, 522 écoliers ont ainsi participé à ces séances et ont obtenu leur diplôme d'éco-citoyen.



Parallèlement, le SMAV a offert à 20 écoles soit 3 680 écoliers de son territoire, un spectacle autour du tri et de la prévention des déchets intitulé «Bienvenue dans ma poubelle». Réalisé par la troupe du Chapiteau Vert, ce spectacle ludique et participatif place l'enfant face à sa consommation et l'aide à réduire son impact sur l'environnement. Plusieurs éco-organismes conventionnés avec le SMAV soutiennent ce projet.

Toujours auprès d'un public scolaire, le SMAV a initié un partenariat avec le Pôle d'enseignement supérieur du lycée Baudimont (Arras) pour y mettre en place le tri. Une opération de caractérisation des déchets produits au sein de l'établissement a été menée en présence de l'ensemble des élèves le 23 février pour leur faire prendre conscience que, en cours comme à la maison, le geste de tri est possible et utile !



Le SMAV toujours présent sur les événements locaux ! Il y a toujours une occasion de parler tri des déchets comme lors d'événements ponctuels organisés dans les communes du territoire. Le 1^{er} mai 2016, le SMAV a participé au «Marché aux fleurs» d'Arras, en installant un stand d'information sur le tri et la prévention des déchets.

Partenaire du Main Square Festival depuis toujours, le SMAV a cette année encore sensibilisé les commerçants et les festivaliers au tri hors domicile. Même en plein concert, on ne mélange pas sa canette de soda en aluminium avec sa barquette de frites en plastique. 38 agents du SMAV étaient mobilisés pour les 3 jours du Main Square Festival 2016.

N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le service Relations Usagers est au contact des usagers par téléphone avec le numéro vert. Mis en place pour répondre aux questions des habitants sur le tri, les refus de collecte, les heures d'ouverture des déchèteries ou bien encore pour le remplacement de son conteneur, le numéro vert a réceptionné pas moins de 8 519 appels en 2016.

Le Cercle des Objets : les 2 recycleries du SMAV

Les recycleries sont des espaces de vente où le SMAV donne une seconde vie aux objets (meubles, livres, vaisselle, électroménager, jouets d'enfant, etc.) initialement destinés à la poubelle. En bon état, souvent fonctionnels, ces objets délaissés par leurs anciens propriétaires font le bonheur de nouveaux acquéreurs.



Le SMAV dispose de deux espaces de vente situés à Arras et ouverts du mardi au samedi.

En 2016, le panier moyen est de 10€ et le nombre de clients acheteurs par jour d'ouverture est de 37. Les tarifs sont modiques permettant à tout un chacun de se meubler, de s'équiper et de se faire plaisir à moindre coût.

Panier moyen

15,32 € en 2015 (17 clients acheteurs/jour)

10,66 € en 2016 (37 clients acheteurs/jour)

↘ du panier mais ↗ du nombre de clients

Réemployer. Apportés en déchèteries pour être jetés ou donnés directement en magasin par leurs anciens propriétaires, les objets présentés dans les recycleries trouvent une nouvelle vie limitant ainsi l'enfouissement des déchets. Les objets sont vérifiés, nettoyés, réparés et proposés à la vente. Certains objets sont relookés grâce aux savoir-faire et aux

bonnes idées des vendeurs ou réparateurs. Ainsi certains meubles sont poncés et/ou repeints au goût du jour; d'anciennes chaises se dotent de nouvelles assises et de vieux fauteuils retrouvent toute leur superbe grâce à un nouveau tissu et un nouveau rembourrage.

Transmettre un savoir. Afin de donner aux clients l'envie de sauver des objets destinés à la déchèterie, les agents des magasins, aidés du service Relation Usagers, ont organisés, comme en 2015, un atelier de relooking de Voltaire, ces fauteuils à hauts dossiers inclinés. Les personnes inscrites se sont retrouvées au magasin de la rue Musset en octobre. Par ailleurs, face au succès rencontré lors de ce type d'événement, d'autres actions ont été menées dans les magasins. En avril, un atelier création de cadres végétaux à partir de bois de palettes a été proposé et encadré par l'un des partenaires du SMAV.



A l'occasion de la semaine du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin), deux ateliers de démonstration *Do It Yourself* (DIY) - Faîtes le vous-même - se sont tenus dans les recycleries. Organisés conjointement par le service animation et le service communication, il s'agissait d'une démonstration de la réalisation de produits du quotidien (lessive, démaquillant, nettoyeur multi-surface) à partir de produits naturels. Le but : obtenir des produits respectueux de l'environnement tout en réduisant ses déchets.

Réparer. Les recycleries sont équipées d'ateliers de réparation : petit et gros électroménager (hors froid), vélo, meubles en bois. Les objets récupérés ont parfois besoin d'un léger entretien ou d'une remise en service. Les pièces des objets non réparables sont précieusement conservées et serviront à réparer d'autres objets.



Créer. Les recycleries sont nées d'une volonté politique du SMAV. Au-delà de la réduction des déchets, cette initiative a permis la création d'emplois de vendeurs, de réparateurs et l'embauche de personnels en insertion. Elles sont aussi un lieu de création de lien social et de rencontres où se croisent donneurs, chineurs, consommateurs au carrefour de la bonne affaire et du petit trésor.

Donner. Les usagers peuvent déposer leurs dons dans l'un des magasins ou dans l'une des déchèteries du SMAV.

Chiffre d'affaire 2016 par magasin

- Avenue Lobbedez : 113 926,80 €
- Rue A. de Musset : 62 616,50 €

Le service Communication

Comme à chaque début d'année durant le mois de janvier, les habitants des 196 communes du SMAV ont reçu dans leur boîte aux lettres un calendrier reprenant les dates de collecte et la liste des déchèteries du SMAV. En 2016, ce sont 73 000 calendriers qui ont été imprimés et distribués.



Le site internet. Moderne, dynamique, il permet de répondre aux attentes des usagers qui sont de plus en plus connectés et recherchent une information claire et rapide. Le site est dit «responsive» car il s'adapte à la taille de l'écran de l'utilisateur. Ainsi, que ce soit d'un smartphone ou d'une tablette, l'utilisateur navigue aisément sur cet espace. En 2016, le site a reçu plus de 45 000 connexions et nous constatons des pics notamment au mois de mai qui s'expliquent par l'importance des jours fériés et donc des reports de collecte. Ce mois enregistre plus de 4 200 connexions.



Les réseaux sociaux. Lancés en 2014, le compte Twitter du SMAV comptait fin 2016 quelques 550 «followers». Il est utilisé pour diffuser de l'information nationale sur le tri, le recyclage, la prévention et toutes autres thématiques se rapportant à celles du Syndicat mais aussi de l'information sur l'actualité local de l'établissement, bien relayée par les comptes de nos adhérents, des communes ou encore de la presse.

La page Facebook du Cercle des Objets a connu un essor important sur l'année 2016 puisqu'elle comptait plus de 3 800 «J'aime» en décembre soit près de 2 000 personnes supplémentaires qui suivent la page en une année. Y sont postés des exemples d'objets disponibles en recyclerie, des photos d'objets transformés par nos vendeurs et valoristes mais aussi par des clients ou encore les événements des magasins comme les ateliers ou les ventes à thème.

Le guide de tri et autres documents de communication grand public. En matière de consignes de tri et de prévention des déchets, rien n'est jamais totalement acquis et la répétition semble être nécessaire à une bonne communication. Ainsi, les animateurs sillonnent le territoire toujours équipés de documents d'information. Le plus complet d'entre eux est le guide de tri. Imprimé et mis à jour en interne, c'est un document qui permet à l'utilisateur aguerri de trouver toutes les informations sur le tri, les déchèteries et les bonnes pratiques en termes de valorisation et de réduction des déchets. C'est un document qui est remis sur les stands d'animation, en porte à porte aux usagers rencontrés ou encore laissé à disposition dans nos magasins Le Cercle des Objets.



Par ailleurs, et pour une première approche du tri, divers flyers existent; ils reprennent les consignes simples de tri et sont adaptés en fonction du territoire (les bacs peuvent être de couleurs différentes) ou de la typologie de l'habitat.

(les visuels des cuves des Points d'Apport Volontaire remplacent ceux des conteneurs pour les habitations collectives dotées).

Dans la même lignée, les bacs sont ré-équipés, toute l'année et au grès des interventions sur les territoires, de nouveaux visuels reprenant les consignes de tri. Cela permet une piqûre de rappel mais également de signifier aux habitants notre présence terrain et de rappeler notre numéro vert pour toute problématique liée aux déchets. En 2016, ce sont 11 000 adhésifs A5 qui ont été commandés et apposés sur les bacs d'ordures ménagères, de collecte sélective et de verre, et sur les Points d'Apport Volontaire. 500 adhésifs A3 pour les bacs des professionnels et 450 plaques rigides reprenant les consignes de tri pour les locaux des immeubles



Enfin, différentes plaquettes et livrets existent sur toutes les thématiques du SMAV : présentation du concept des recycleries dans une plaquette quatre volets, informations sur les déchèteries sur des flyers dédiés, dépliant trois volets à l'intention des professionnels ou encore petit guide de compostage. Tous ces documents se déclinent sous une même identité visuelle.

Les Relations Presse. Fréquentes, les relations avec la Presse assurent au Syndicat et à l'action de ses élus une visibilité auprès du grand public. Une quarantaine d'articles allant de la brève au reportage de plus d'une page sont parus sur l'année.



Les goodies du SMAV. Pour faciliter la communication et laisser une trace de nos animations, les animateurs sont dotés de petits objets publicitaires qu'ils remettent aux usagers rencontrés. Il peut s'agir de réglottes ou de sets de crayons de couleurs pour les plus petits, de lunettes de soleil pour les ados ou encore de sacs

de pré-collecte pour les adultes. En 2016, pour répondre à l'actualité nationale, 2 000 sacs cabas réutilisables ont été commandés. Il s'agit de sac en tissu se repliant dans leur poche et se glissant facilement dans un sac à main. En effet, au 1^{er} janvier 2016, le code de l'environnement met fin aux sacs plastique à usage unique comme ceux utilisés en grande surface dans les rayons des fruits et légumes. Par ailleurs, de plus en plus d'enseignes alimentaires ou vestimentaires mettent fin à la distribution gratuite des sacs plastique.

Le journal interne Vous êtes le SMAV. Le SMAV compte quelques 270 agents qui sont des vecteurs importants de la communication externe. L'éloignement de certains sites et une majorité de postes dits de terrain rendent la transmission de l'information parfois difficile. C'est de ce constat qu'est né la volonté de créer un journal interne à l'intention de l'ensemble des agents du SMAV. Nommé *Vous êtes le SMAV*, le premier numéro est paru en avril 2015. Il se présentait au départ sous la forme d'un livret A5 de quatre pages. Il se compose : de l'édito d'un élu ou du directeur, du portrait d'un agent, d'une rubrique «En mouvement» qui reprend les arrivées, les départs et les changements de poste au sein de l'établissement, d'un focus sur les projets du SMAV et quelques actualités imagées. Il a été étoffé à l'été 2016 passant de 4 à 8 pages pour permettre de développer les sujets et de les imager d'avantage. Il paraît en moyenne à chaque saison mais ce temps peut être raccourci si l'actualité le nécessite. Il est envoyé par email aux personnes travaillant sur ordinateur et imprimé et distribué sur sites pour les autres.

Quatre numéros sont parus en 2016.

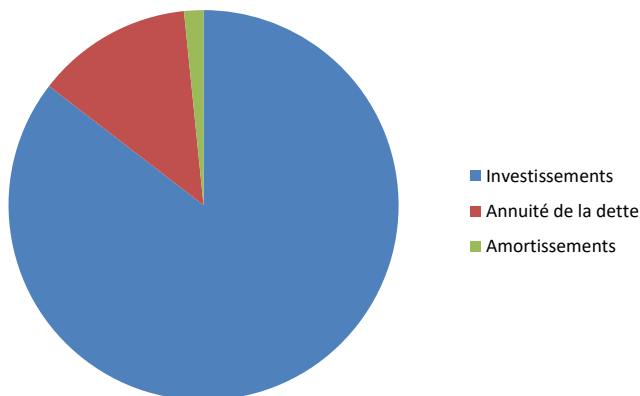


4- Budget et Finances

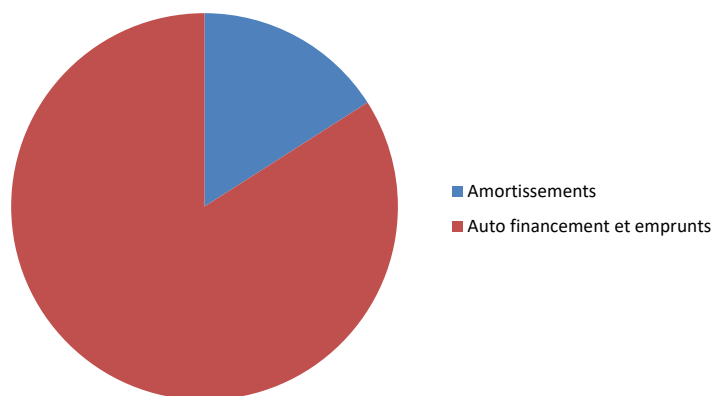


Le SMAV, sans fiscalité propre, constitue son budget de fonctionnement grâce aux contributions versées par ses Communautés de Communes adhérentes, aux recettes issues de la vente de marchandises (compost, matières triées au centre de tri ou récupérées en déchèteries, ventes des recycleries...) et aux versements des éco-organismes auxquels il adhère.

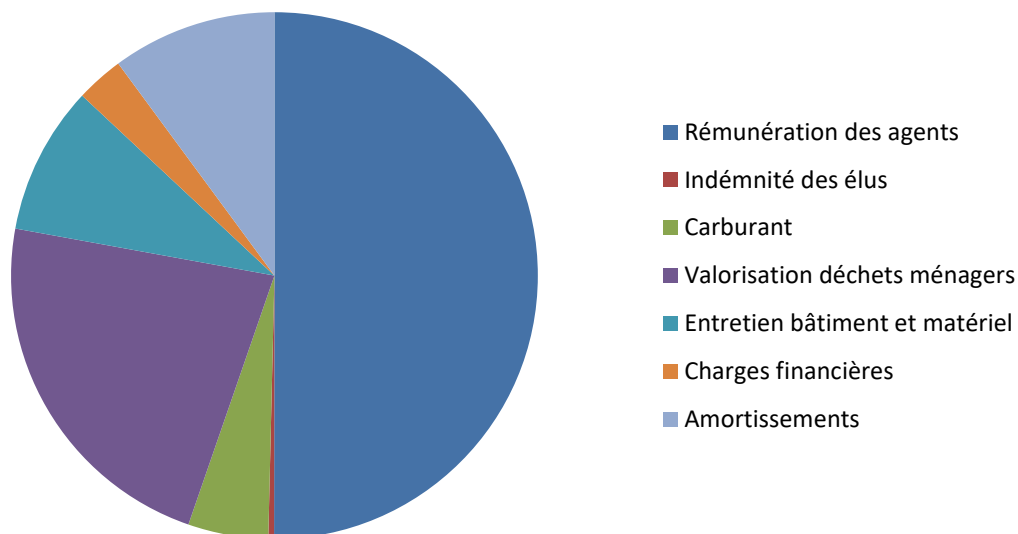
Investissement dépenses



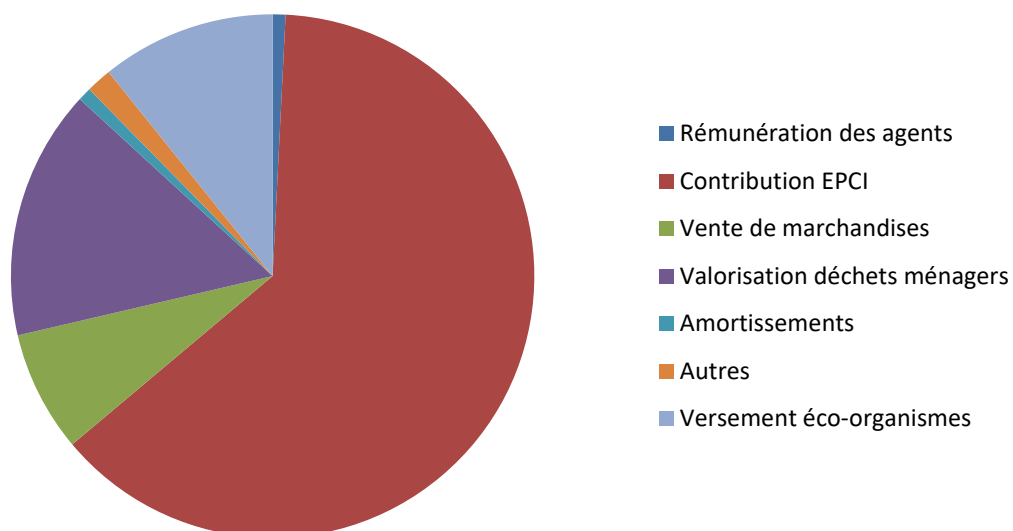
Investissement recettes



Fonctionnement dépenses



Fonctionnement recette



Dépenses d'investissement et de fonctionnement du SMAV en 2016

INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Investissements	13 672 497	5 891
Annuité de la dette	2 072 068	
Subventions	256 931	216 781
Amortissements		2 059 204
Nouvel emprunt		10 843 646
Report 2015	2 301 490	1 179 112
Virement section fonctionnement		3 998 352
TOTAL INVESTISSEMENT	18 302 986	18 302 986
FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Rémunération des agents	10 566 397	18 900
Indemnité des élus	73 800	
Dépenses courantes dont		
Résultat reporté 2015	264 718	8 458 774
Carburants	1 040 000	
Valorisation des déchets ménagers	4 766 000	
Entretien des bâtiments et matériel	1 924 500	
Location véhicules et engins	883 279	
Formation du personnel	52 341	
Energies et télécommunications	420 680	
Informatiques et reprographie	282 000	
Assurances	252 000	
Locations immobilières	60 000	
Charges financières	617 512	
Amortissements	2 134 534	286 431
Virement à la section d'investissement	3 998 352	
Autres dépenses	4 451 704	
Recettes courantes dont		
Contribution EPCI		15 516 886
Vente de marchandises		1 323 100
Versements éco-organismes		2 600 000
Valorisation des déchets ménagers		3 523 608
Autres recettes		60 118
TOTAL FONCTIONNEMENT	31 787 817	31 787 817
TOTAL BUDGET	DÉPENSES : 50 090 803	RECETTES : 50 090 803

5- Des éco-organismes partenaires





Pour certaines filières (DEEE, ampoules, piles, ...), le SMAV collabore avec différents éco-organismes qui soutiennent et accompagnent la valorisation et le recyclage des matières ainsi que les actions de communication à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'appliquant aux émetteurs.



Éco-Emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Entreprise privée, agréée par l'Etat, Éco-Emballages a pour mission de prendre en charge la Responsabilité Élargie du Producteur de la filière emballage.



OCAD3E

OCAD3E: Regroupement des 4 éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des DEEE (ERP, Récyllum, Écologic et Éco-systèmes).



Ecofolio est l'éco-organisme des papiers en France. Il met en oeuvre la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en incitant à recycler plus, en améliorant les dispositifs de tri et collecte et en encourageant à mieux trier tous les papiers.



Éco TLC est l'éco-organisme des Textiles, Linge de maison et Chaussures. Société privée, Éco TLC perçoit les éco-contributions des metteurs en marché de TLC et soutient les collectivités territoriales dans leurs actions de communication pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles.





Éco-organisme à but non lucratif

Récyllum est l'éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées et des Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE Pro) du bâtiment, de l'industrie et du médical.



Eco-systèmes assure, depuis novembre 2006, la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en fin de vie.



Eco DDS est l'éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques. Il organise le fonctionnement et assure la pérennisation de la filière de Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.



éco-mobilier

Cet éco-organisme organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Sans équivalent en Europe, il a été créé par les distributeurs et fabricants français de meubles pour répondre aux obligations de recyclage afin de maîtriser la transition écologique de leur secteur.



Corepile est l'un des éco-organismes qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).



DASTRI : éco-organisme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DAS-RI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto-traitement (PAT).

Les 196 communes du SMAV en 2016

Communauté Urbaine d'Arras (39 communes)

Achicourt
Acq
Agnly
Anzin-Saint-Aubin
Arras
Athies
Bailleul-Sire-Berthoult
Beaumontz-lès-Loges
Beaurains
Boiry-Becquerelle
Boisleux au Mont
Boisleux Saint Marc
Boyelles
Dainville
Écurie
Étrun
Fampoux
Farbus
Feuchy
Gavrelle
Guémappe
Héninel
Hénin sur Cojeul
Marœuil
Mercatel
Monchy-le-Preux
Mont-Saint-Éloi
Neuville-Saint-Vaast
Neuville-Vitasse
Roclincourt
Saint-Laurent-Blangy
Saint-Martin-sur-Cojeul
Saint-Nicolas-lez-Arras
Sainte-Catherine
Thélus
Tilloy-lès-Mofflaines
Wailly
Wancourt
Willerval

Communauté de Communes du Sud Artois (58 communes)

Ablainzevelle
Achiet Le Grand
Achiet Le Petit
Avesnes Lès Bapaume
Ayette
Bancourt
Bapaume
Barastre
Beaulencourt
Beaumontz Lès Cambrai
Behagnies
Bertincourt
Beugnâtre
Beugny
Biefvillers Lès Bapaume
Bihucourt
Bucquoy
Bullecourt
Bus
Chérisy
Courcelles Le Comte
Croisilles
Douchy Lès Ayette
Ecoust Saint Mein
Ervillers
Favreuil
Fontaine Lès Croisilles
Frémicourt
Gomiecourt
Grévillers
Hamelincourt
Haplincourt
Havrincourt
Hermies
Le Sars
Le Transloy
Lebucquière
Léchelle
Ligny Thillois
Martinpuich
Metz en Couture
Morchies
Morval
Mory
Moyenneville
Neuville Bourjonval
Noreuil
Riencourt Lès Bapaume
Rocquigny
Ruyaulcourt
Saint Léger
Sapignies
Trescault
Vaulx Vraucourt
Vélu
Villers au Flos
Warlencourt Eaucourt
Ytres

Communauté de Communes de l'Atrébatie
(27 communes)

Agnières
Ambrines
Aubigny-en-Artois
Avesnes-Le-Comte
Bailleul Aux Cornailles
Berles Monchel
Béthonsart
Camblain l'Abbé
Cambigneul
Capelle Fermont
Chelers
Fréwillers
Frévin Capelle
Hermaville
Izel lès Hameau
Magnicourt en Comté
Maizières
Manin
Mingoval
Noyelle Vion
Pénin
Savy Berlette
Tilloy lès Hermaville
Tincques
Villers Brûlin
Villers Châtel
Villers Sir Simon

Communauté de Communes La Porte des Vallées
(31 communes)

Adinfer
Agnéz lès Duisans
Bailleulmont
Bailleulval
Basseux
Berles au Bois
Berneville
Blairville
Boiry Saint Martin
Boiry Sainte Rictrude
Duisans
Ficheux
Fosseux
Gouves
Gouy en Artois
Habarcq
Haute-Avesnes
Hauteville
Hendecourt lès Ransart
La Cauchie
La Herlière
Lattre St Quentin
Monchiet
Monchy au Bois
Montenescourt
Noyellette
Ransart
Rivière
Simencourt
Wanquetin
Warlus

Communauté de Communes des 2 Sources
(41 communes)

Barly
Bavincourt L'Arbret
Beaudricourt
Beaufort-Blavincourt
Berlencourt le Cauroy
Bienvillers au Bois
Canettemont
Couin
Coullemont
Couturelle
Denier
Estrée Wamin
Foncquevillers
Gaudiempré
Givenchy le Noble
Gommecourt
Grand Rullecourt
Grincourt lès Pas
Hannescamps
Hébuterne
Hénu
Houvin Houvigneul
Humbercamps
Ivergny
Le Souich
Liencourt
Lignereuil
Magnicourt sur Canche
Pommier
Puisieux
Rebreuve sur Canche
Rebreuviette
Sailly au Bois
Saint Amand
Sars le Bois
Saulty
Sombrin
Souastre
Sus Saint Léger
Warlincourt lès Pas
Warluzel



Retrouvez le SMAV sur www.smav62.fr /  @SMAV62 /  Cercle des Objets

Directeur de publication :
Philippe Rapeneau

Réalisation, rédaction et mise en page :
Service communication
Pôle performance

Coordination :
Arnaud Ducatez

Photographies et Visuels :
SMAV
Agence Tournant
IStock
Éco-Emballages
Ecofolio

Le rapport d'activité 2016 est
téléchargeable sur www.smav62.fr